Genève, le 26 juillet 2013

|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** |  |
|  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 47**COM 5/CB+41 22 730 6301+41 22 730 5853tsbfgswm@itu.int | * Aux administrations des Etats Membres de l'Union;
* Aux Membres du Secteur UIT-T;
* Aux Associés de l'UIT-T;
* Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T
 |
|  |  | **Copie:**- Aux Présidents et Vice-Présidents de toutes les Commissions d'études de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Création d'un nouveau Groupe spécialisé sur la gestion intelligente de l'eau (Groupe FG-SWM);****Première réunion du Groupe FG-SWM, Lima (Pérou), 10 décembre 2013** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous annoncer la création du Groupe spécialisé de l'UIT‑T sur la gestion intelligente de l'eau (Groupe FG-SWM), suite à l'accord donné par le GCNT de l'UIT‑T à la réunion qu'il a tenue à Genève du 4 au 7 juin 2013.

2 Le Groupe spécialisé analysera les solutions et projets TIC en faveur d'une gestion intelligente de l'eau qui peuvent être normalisés par la CE 5 de l'UIT‑T. Il recensera également les bonnes pratiques susceptibles de faciliter la mise en oeuvre de ces solutions dans les pays.

Il élaborera une feuille de route de la normalisation, en tenant compte des activités que mènent actuellement les divers organismes de normalisation et forums.

Le Groupe SG-SWM invitera également des entités qui ne sont pas membres de l'UIT‑T et tirera parti du rôle que joue le secteur des TIC en encourageant la distribution et la gestion rationnelles de l'eau pour l'irrigation et le développement urbain.

L'adresse de la page web du Groupe FG-SWM est la suivante: <http://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/swm>.

3 Le Groupe spécialisé travaillera conformément aux procédures exposées dans la Recommandation UIT-T A.7 et sera rattaché à la Commission d'études 5 de l'UIT-T. Le mandat de ce Groupe est présenté dans l'**Annexe 1**. Je suis fermement convaincu qu'avec la création de ce Groupe spécialisé, l'UIT-T répondra aux attentes de ses membres et fera la preuve de sa capacité à traiter de questions qui doivent être examinées d'urgence.

4 Le Groupe FG-SWM est ouvert aux Etats Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT. Il est également ouvert à tout particulier ressortissant d'un pays membre de l'UIT et qui souhaite contribuer à ses travaux, par exemple à des particuliers qui sont aussi membres ou représentants d'organismes de normalisation intéressés.

5 La première réunion du Groupe FG-SWM doit avoir lieu le 10 décembre 2013 à Lima (Pérou), parallèlement à quatre autres manifestations:

• Réunion de la Commission d'études 5 de l'UIT‑T – 2-13 décembre 2013.

• Activité conjointe de coordination sur les TIC et le changement climatique – 5 décembre 2013.

• Atelier sur les villes intelligentes et durables – 5 décembre 2013.

• Réunion du Groupe spécialisé sur les villes intelligentes et durables – 6 décembre 2013.

On trouvera davantage d'informations à l'adresse: <http://itu.int/ITU-T/go/sg5> et à l'adresse: <http://itu.int/en/ITU-T/climatechange/>.

6 Il sera possible de participer à distance à la réunion. Pour plus d'informations sur la participation à distance, vous pouvez vous reporter à la page web du Groupe spécialisé.

7 La liste des points à examiner au cours de la réunion, ainsi que des informations concernant la réunion, un projet d'ordre du jour et les contributions reçues seront affichés sur la page web du Groupe.

La réunion s'ouvrira à 18 heures le 10 décembre 2013. L'enregistrement des participants débutera à 8 h 30. Aucun droit d'inscription n'est demandé pour la participation à cette réunion.

Les débats se dérouleront en anglais uniquement.

Les documents de cette première réunion seront accessibles au public.

Pour la préparation des documents, nous vous prions de bien vouloir utiliser le gabarit de base disponible sur la page web du Groupe spécialisé. Les participants à la réunion du Groupe FG-SWM doivent soumettre leurs contributions en version électronique au TSB et les envoyer par courrier électronique à l'adresse tsbfgswm@itu.int.

La date limite de soumission des contributions à cette première réunion a été fixée au **19 novembre 2013**. Veuillez noter qu'il s'agira d'une réunion sans documents papier.

8 Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de la réunion du Groupe spécialisé, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire disponible en ligne sur le site web du Groupe FG-SWM dès que possible, et **au plus tard le 21 octobre 2013**. **Veuillez noter que la préinscription des participants à la réunion se fait exclusivement *en ligne***. Veuillez consulter régulièrement la page web du Groupe FG-SWM pour les mises à jour concernant la planification de la réunion.

9 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire du Pérou sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au plus tard le 21 octobre 2013** et obtenu auprès de la représentation du Pérou (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Les participants qui ont besoin d'une lettre d'invitation et/ou d'une lettre à l'appui de leur demande de visa pour entrer au Pérou sont invités à s'adresser à la personne à contacter dans ce pays, à savoir Mme Claudia Carrasco Canchari (tél: (51) 1 615 7479, fax: (51) 1 615 7814 et courriel: ccarrasco@mtc.gob.pe).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications

 **Annexe**: 1

ANNEXE 1
(de la Circulaire TSB 47)

Mandat du Groupe spécialisé de l'UIT-T sur la gestion intelligente de l'eau
(Groupe FG-SWM)

Le Groupe spécialisé est créé conformément à la Recommandation UIT-T A.7.

# 1 Justification et domaine de compétence

La croissance économique et démographique et les changements climatiques mettent à rude épreuve les ressources hydriques. Selon des estimations des Nations Unies, 85% de la population mondiale vit sur la moitié la plus aride de la planète; 783 millions de personnes n'ont pas accès à une eau salubre; près de 2,5 milliards d'habitants n'ont pas accès à un réseau d'assainissement adéquat; enfin, entre 6 et 8 millions de personnes meurent chaque année des conséquences de catastrophes ou des suites de maladies liées à l'eau.

Les enjeux de la distribution d'eau sont en train de devenir une cause de conflit au niveau régional ou international. Il est donc primordial de mettre en évidence et de faire connaître les techniques de gestion intelligente de l'eau, tant au niveau local ou régional qu'au niveau international. Il est en effet indispensable d'avoir recours à ces techniques non seulement pour résoudre ce problème humanitaire majeur, mais aussi pour trouver une solution aux conflit régionaux – actuels ou latents – qui ont pour origine la rareté de l'eau.

Les TIC ont un rôle particulier à jouer dans ce domaine, grâce à diverses technologies qui peuvent contribuer à une meilleure répartition, à une meilleure gestion et à une meilleure attribution des ressources en eau. A l'heure actuelle, on n'a pas encore pleinement mesuré et reconnu le rôle que peuvent jouer les TIC pour faciliter la mesure, la surveillance et la distribution des ressources en eau, compte tenu des problèmes environnementaux.

Parmi les questions identifiées concernant les TIC et la gestion de l'eau, on citera les suivantes:

• Absence d'informations sur les méthodes permettant de mesurer l'offre et la demande d'eau pour les particuliers et les activités économiques et sur les répercussions de l'utilisation des TIC pour la gestion de l'eau.

• Divergences en ce qui concerne la quantité d'eau qui pourrait être économisée grâce à l'utilisation des TIC. Il est donc nécessaire de disposer d'une méthode commune permettant d'évaluer les répercussions de l'utilisation des TIC sur la consommation en eau des secteurs de l'agriculture et de la production de biens.

• Importance de l'utilisation des TIC pour améliorer les économies d'eau globales, afin de réduire autant que possible les pertes au niveau du système et d'assurer une répartition équitable de l'eau disponible pour l'agriculture.

• Afin d'assurer une gestion efficace de l'eau, de grandes quantités de données sont recueillies auprès de différentes sources (cours d'eau, services collectifs de distribution, services météorologiques, par exemple); il faut donc intégrer ces données dans un seul et même centre opérationnel intelligent.

• En raison des effets des changements climatiques, il devient indispensable d'examiner les techniques d'adaptation du secteur de l'eau aux changements climatiques qui doivent être échangées entre les pays en tant qu'exemple à reproduire.

• Echange de bonnes pratiques au niveau local, régional ou international, aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales, et au-delà des frontières, lorsque des technologies telles que les réseaux de capteurs sémantiques, les systèmes d'information géographique, la télédétection, l'agriculture intelligente face au climat, les réseaux de distribution intelligents, les compteurs intelligents, la télémesure, la modélisation géographique en 3D des données géospatiales utilisées pour le web et les plates-formes TIC pour des villes intelligentes sont utilisées afin d'offrir des possibilités plus nombreuses et d'un meilleur rapport coût/efficacité dans le domaine de la gestion intelligente de l'eau. Les commissions d'études de l'UIT, et en particulier la CE 5 de l'UIT-T, seront appelées à jouer un rôle important à cet égard.

La Commission d'études 5 (CE 5) de l'UIT‑T étudie les questions se rapportant à l'environnement et aux changements climatiques. Etant donné que la question de la gestion intelligente de l'eau intéresse diverses parties prenantes, le Groupe spécialisé sera amené à jouer un rôle déterminant en offrant un cadre pour l'échange des vues, l'élaboration d'une série de produits et la présentation des initiatives, des projets, des politiques générales et des activités de normalisation qui existent dans le domaine de la gestion intelligente de l'eau.

Le Groupe FG-SWM analysera les solutions et projets TIC en faveur d'une gestion intelligente de l'eau qui peuvent être normalisés par la CE 5 de l'UIT‑T. Il recensera également les bonnes pratiques susceptibles de faciliter la mise en oeuvre de ces solutions dans les pays.

Le Groupe élaborera une feuille de route de la normalisation, en tenant compte des activités que mènent actuellement les divers organismes de normalisation et forums.

Le "Groupe spécialisé sur la gestion intelligente de l'eau" (Groupe FG-SWM) invitera également des entités qui ne sont pas membres de l'UIT-T et tirera parti du rôle que joue le secteur des TIC en encourageant la distribution et la gestion rationnelles de l'eau pour l'irrigation et le développement urbain.

Groupe spécialisé sur la gestion intelligente de l'eau

# 2 Objectifs

Le Groupe spécialisé sur la gestion intelligente de l'eau s'acquittera des tâches suivantes:

• Rassembler ou élaborer de bonnes pratiques sur la gestion intelligente de l'eau.

• Diffuser et échanger des informations, et faire connaître les techniques, utilisées dans la gestion intelligente de l'eau, en particulier dans les pays en développement.

• Inviter les différentes parties prenantes, qu'il s'agisse d'administrations, d'établissements universitaires, d'organisations non gouvernementales ou de sociétés multinationales, à faire connaître les pratiques qu'elles suivent en la matière.

• Elaborer un ensemble de méthodes permettant d'évaluer les répercussions de l'emploi des TIC sur la préservation des ressources en eau; étudier les applications et services TIC pour une gestion intelligente de l'eau, de manière à assurer l'interopérabilité et à tirer parti d'économies d'échelle.

• Etablir une feuille de route relative à la contribution du secteur des TIC à la gestion intelligente de l'eau.

• Proposer de futurs sujets à étudier au sein de l'UIT-T et des activités connexes relevant du domaine de compétence de la CE 5 de l'UIT-T (voir l'Appendice) sur les principes, le champ d'application, le cadre conceptuel et les cas d'utilisation liés à la gestion intelligente de l'eau, ainsi que les caractéristiques et les exigences relatives à la gestion intelligente de l'eau.

• Recenser ou définir un ensemble d'indicateurs fondamentaux de performance à utiliser pour évaluer en quoi l'utilisation des TIC a une incidence sur la gestion intelligente de l'eau dans les pays.

• Encourager l'élaboration de stratégies et de bonnes pratiques en matière de politiques et de normes, afin d'aider les pays à offrir des services liés à la gestion intelligente de l'eau ainsi qu'à optimiser l'utilisation de ressources en eau limitées et à accroître leur résilience aux changements climatiques au niveau international.

• Recenser les obstacles potentiels à l'utilisation des TIC pour parvenir à la durabilité des ressources hydriques dans les pays.

• Créer un portail mondial sur la contribution des TIC à la gestion intelligente de l'eau.

# 3 Structure

Le Groupe FG- SWM devrait créer des sous-groupes pour étudier les trois principales questions suivantes, compte tenu des objectifs énoncés ci-dessus:

• Rôle des TIC dans la gestion intelligente de l'eau et feuille de route associée.

• Lacunes en matière de normalisation, indicateurs fondamentaux de performance, paramètres et TIC efficaces pour la gestion intelligente de l'eau.

• Communications, liaison et participation des membres.

# 4 Relations

Le Groupe FG-SWM travaillera en étroite collaboration avec toutes les commissions d'études de l'UIT-T, en particulier les Commissions d'études 11, 13, 15 et 16. Au sein de la CE 5 de l'UIT-T, il interagira avec les groupes chargés de l'étude des Questions suivantes: 7/5, 13/5, 14/5, 15/5, 16/5, 17/5, 18/5 et 19/5, si possible dans le cadre de réunions colocalisées.

La collaboration avec les organisations de normalisation concernées, les pouvoirs publics/forums et consortiums du secteur, les entreprises, les établissements universitaires, les instituts de recherche et les spécialistes du domaine est essentielle à la réussite des travaux du Groupe spécialisé. Le Groupe sur la gestion rationnelle de l'eau déterminera les autres entités avec lesquelles il convient de collaborer ainsi que les modalités de cette collaboration, conformément à la Recommandation UIT‑T A.7.

# 5 Tâches spécifiques et résultats attendus

• Recueillir et réunir des informations sur les initiatives prises au niveau local, mondial ou régional en matière de gestion intelligente de l'eau et en ce qui concerne les activités en cours et les spécifications techniques.

• Elaborer un document rendant compte du rôle des TIC dans la gestion intelligente de l'eau.

• Etablir une liste énumérant les principales parties prenantes qui interviennent dans le domaine des TIC et de la gestion intelligente de l'eau.

• Elaborer un document présentant les indicateurs fondamentaux de performance à utiliser pour évaluer les incidences de l'utilisation des TIC dans la gestion intelligente de l'eau.

• Elaborer un ensemble de méthodes permettant d'évaluer les répercussions de l'emploi des TIC sur la préservation des ressources en eau; étudier les applications et services TIC pour une gestion intelligente de l'eau, de manière à assurer l'interopérabilité et à tirer parti d'économies d'échelle.

• Elaborer des rapports techniques décrivant et analysant les lacunes et indiquant les travaux de normalisation que devra mener à terme la CE 5 de l'UIT-T dans le domaine des TIC au service de la gestion intelligente de l'eau.

• Soumettre les produits finals à la Commission d'études de rattachement, aux autres Commissions d'études concernées et aux autres organismes de normalisation ou organisations/consortiums/forums, selon qu'il conviendra.

# 6 Rattachement

Le Groupe spécialisé est rattaché à la Commission d'études 5 de l'UIT-T.

# 7 Equipe de direction

Voir le § 2.3 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 8 Participation

Voir le § 3 de la Recommandation UIT-T A.7. Une liste des participants sera tenue à jour à toutes fins utiles et sera transmise à la Commission d'études de rattachement.

# 9 Appui administratif

Voir le § 5 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 10 Aspects financiers généraux

Voir les § 4 et 10.2 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 11 Réunions

La fréquence et le lieu des réunions seront déterminés par le Groupe spécialisé et le calendrier général des réunions sera annoncé dès que possible. Dans toute la mesure possible, le Groupe utilisera les outils de collaboration à distance et tiendra ses réunions en parallèle avec les réunions existantes. Les réunions seront annoncées par voie électronique (courrier électronique, site web, etc.) au moins quatre semaines à l'avance.

Le Groupe spécialisé tirera parti des autres manifestations organisées par l'UIT-T sur les TIC, l'environnement et les changements climatiques ainsi que des autres manifestations intéressant la Commission d'études de rattachement (CE 5).

# 12 Contributions techniques

Les contributions doivent être soumises au moins dix jours calendaires avant l'ouverture de la réunion.

# 13 Langue de travail

La langue de travail est l'anglais.

# 14 Approbation des résultats

Les résultats doivent être approuvés par consensus.

# 15 Lignes directrices de travail

Les méthodes de travail seront conformes à celles des réunions des Groupes du Rapporteur. Aucune ligne directrice de travail supplémentaire n'est définie.

# 16 Rapports d'activité

Voir le § 11 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 17 Annonce de la création du Groupe spécialisé

La création du Groupe spécialisé sera annoncée par le biais d'une Circulaire TSB à l'intention de tous les membres de l'UIT, du bulletin d'actualités de l'UIT-T et d'autres moyens, y compris la communication avec les autres organisations concernées.

# 18 Echéances et durée du mandat du Groupe spécialisé

La durée du mandat du Groupe spécialisé est d'un an à compter de la première réunion du Groupe, mais pourra être prorogée le cas échéant.

Le calendrier préliminaire comprend les échéances suivantes:

• Première réunion du Groupe spécialisé: parallèlement à la prochaine réunion de la CE 5 (dates et lieu à déterminer) ou juste avant ou après la réunion du Groupe spécialisé sur les villes intelligentes et durables.

Appendice 1
(au mandat du Groupe FG-SWM de l'UIT‑T)

Commission d'études 5 – Environnement et changements climatiques

La Commission d'études 5 de l'UIT-T est chargée d'étudier les aspects environnementaux des TIC liés aux phénomènes électromagnétiques et aux changements climatiques.

Etudes se rapportant à la protection des réseaux et équipements de télécommunication contre les brouillages et la foudre.

Etudes se rapportant également à la compatibilité électromagnétique (CEM) et aux conséquences, sur la sécurité et la santé, des champs électromagnétiques produits par les installations et dispositifs de télécommunication, y compris les téléphones cellulaires.

Etudes se rapportant aux installations extérieures existantes des réseaux métalliques et aux installations intérieures associées.

Etudes se rapportant aux méthodologies d'évaluation de l'incidence des TIC sur l'environnement, avec la publication de lignes directrices relatives à une utilisation écologique des TIC, à la recherche de solutions aux problèmes liés aux déchets électroniques et à l'efficacité énergétique des systèmes d'alimentation électrique.

Etudes se rapportant à la façon d'utiliser les TIC pour aider les pays et le secteur des TIC à s'adapter aux effets des problèmes environnementaux, et notamment des changements climatiques.

Elle est en outre chargée d'identifier la nécessité de disposer de pratiques écologiques plus cohérentes et normalisées dans le secteur des TIC (par exemple, étiquetage, pratiques en matière de passation de marchés, système d'éconotation pour les téléphones mobiles).

La Commission d'études 5 est:

• la Commission d'études directrice pour la compatibilité électromagnétique et les effets électromagnétiques;

• la Commission d'études directrice pour les TIC et les changements climatiques.

On trouvera davantage d'informations à l'adresse: <http://itu.int/ITU-T/go/sg5>.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_